



Ville de Marly

Service : Financier

JN. V/N. H/C. D.

N°AR-2023 - 082

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Régie de recettes NR 146 « Activités culturelles et sportives » – fin de fonction du mandataire suppléant et du mandataire.

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté en date du 29 juillet 2010 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales liées au fonctionnement de l'école de musique – Ecole de danse et Ateliers Informatiques municipaux ;

Vu l'arrêté en date du 4 juin 2012 modifiant la régie en régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales liées au fonctionnement des activités culturelles.

Vu l'arrêté en date du 05 Août 2015 ajoutant un cautionnement obligatoire ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 12 octobre 2017 modifiant la régie en régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales liées au fonctionnement des activités culturelles et sportives ;

Vu l'arrêté en date du 23 octobre 2017 Nommant Madame Françoise Génard régisseuse titulaire et Madame Céline Rigaux Mandataire suppléante ;

Vu l'arrêté en date du 23 octobre 2017 Nommant Madame Vanessa SOUPTEZ mandataire ;

Vu la délibération n°22-051 du 19 juillet 2022 portant sur les délégations consenties à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, notamment le 7eme point permettant de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau mandataire suppléant ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 février 2023

ARRETE

ARTICLE 1 A compter du 20 février 2023, il est mis fin aux fonctions de madame Céline RIGAUD en tant que mandataire suppléante de la régie de recettes « Activités culturelles et Sportives (146) ».

ARTICLE 2 A compter du 20 février 2023, il est mis fin aux fonctions de madame Vanessa SOUPTEZ en tant que mandataire de la régie de recettes « Activités culturelles et Sportives (146) ».

Objet : Régie de recettes NR 146 « Activités culturelles et sportives » – fin de fonction du mandataire suppléant et du mandataire.

Fait à Marly, le 20 février 2023

Visa du Comptable du Trésor

Dominique BERNARD


Julien AMMEUX
Inspecteur
des Finances Publiques

Pour le responsable du SGC
de VALENCIENNES
Par délégation

Céline RIGAUX

Notifiée le 27 Mars 2023



Le Maire,



Jean-Noël VERFAILLE

Vanessa SOUPTEZ

Notifiée le